

Français arrivés au Canada après la Conquête. Ils jouissent d'une formation différente de celle des Canadiens : pour la plupart, ils ont connu en France le mouvement des Lumières; certains sont protestants, la majorité francs-maçons (on notera d'ailleurs l'importance accordée dans cet ouvrage aux rapports entre franc-maçonnerie et littérature dont on ne saisit sans doute pas encore toute l'envergure). Ce n'est cependant pas sans peine qu'ils établiront les bases d'une nouvelle vie littéraire : Jautard, Mesplet et du Calvet seront incarcérés à la suite de leurs activités journalistiques; Joseph Quesnel se désolera de ne pas trouver un public à la hauteur de ses attentes; quant à Pierre de Sales Laterrière, ce n'est que par l'intermédiaire de ses fils et de l'abbé Casgrain qui publiera ses mémoires, qu'il accèdera, bien après sa mort, à une certaine postérité.

Il est impossible de rendre compte ici de toute la richesse d'information que nous présente l'ouvrage du CRELIQ. Notons encore, au passage, l'importance accordée aux textes de langue anglaise qui nous permettent également de mieux comprendre les conditions de production du littéraire québécois, tant anglophone que francophone.

En définitive, on remarquera l'usage discret qui a été fait des sources archivistiques. Ces matériaux pourraient sans doute nous apprendre encore beaucoup. Mais ceci est peut-être une autre histoire...à faire ? Commençons par apprécier à sa juste valeur celle qui nous est offerte aujourd'hui.

Vincent Dubost

Université du Québec à Trois-Rivières

André Cellard – *Histoire de la folie au Québec de 1600 à 1850*, Montréal, Boréal, 1991, 282 p.

L'ouvrage d'André Cellard est, à bien des égards, une entreprise courageuse. L'auteur a entrepris de faire l'histoire d'un phénomène, la folie, en refusant à la fois le cadre analytique de la psychiatrie et les limites d'une étude strictement institutionnelle de l'asile. Se fondant notamment sur les documents de l'interdiction et de la curatelle, il a voulu faire l'histoire d'une perception autant que d'un comportement. Ambition courageuse donc, qui contribue à faire de son ouvrage une avancée importante dans cette recherche de sens qu'est (ou que devrait être...) l'histoire.

Pour ce faire, il a choisi un plan strictement chronologique qui nous mène du traitement de la folie par les Amérindiens jusqu'à l'ouverture de l'asile de Beauport. La première partie, qui va de 1600 à 1722, nous montre que la conception de la folie et l'intervention qu'elle suscite se détachent lentement de l'interprétation surnaturelle, autant sous l'effet de l'action étatique que du discours médical. L'analyse de la conception de la folie chez les Amérindiens permet en ce sens de mesurer de façon intéressante, par le biais de la comparaison, le champ sémantique couvert par la folie chez les Blancs. L'intervention de l'autorité royale et l'ouverture des hôpitaux généraux témoignent, en parallèle, d'une prise de conscience du caractère public du problème de la folie, notamment chez les fous considérés comme dangereux, les « furieux ». L'auteur choisit d'ailleurs l'ouverture des loges

assignées à cette clientèle, à l'hôpital général de Montréal, en 1722, comme moment d'une césure importante.

La deuxième partie de l'ouvrage couvre la période qui va de l'ouverture des premières loges jusqu'à la loi de 1801. Se fondant toujours sur les documents de la curatelle, l'auteur y montre comment la conception de la folie débouche sur un vocabulaire flou, une terminologie vague qui, au fond, se contente de typifier une série de comportements considérés comme anormaux. Tout au plus peut-on distinguer une importance accrue donnée au comportement religieux et à la morale comme critère de normalité. On note par ailleurs un recours plus fréquent à l'interdiction comme procédure de mise à l'écart. L'intervention de l'État se manifeste, notamment après la Conquête, par ce que l'auteur appelle un « interventionnisme accru » (p. 116), soit le rétablissement, à partir de 1776, des subventions gouvernementales aux Communautés qui s'occupent des aliénés. Cette tendance est systématisée par l'adoption de la loi de 1801, qui systématisé le financement des soins et nomme des commissaires chargés de superviser la distribution des fonds à Québec, Montréal et Trois-Rivières.

À partir de ce moment, nous sommes en mesure de saisir le processus qui mène directement à la mise en place de la première structure asilaire au Québec. C'est à cet objet que se consacre la troisième partie du livre, de loin la plus substantielle puisqu'elle couvre presque la moitié de l'ouvrage (p. 129–220). Au cours de cette période, on assiste d'abord à une relative normalisation de la terminologie médicale, notamment sous l'influence des travaux de Pinel et du développement du concept de « traitement moral ». À cette normalisation correspond un certain élargissement du champ d'extension sémantique de la folie, qui en vient à couvrir des comportements comme le vagabondage et l'irrégion (p. 147). Cette évolution manifeste une aggravation de l'intolérance sociale face au phénomène de la folie (p. 144). Finalement, c'est à cette intolérance montante et aux défis posés par le peuple des fous dangereux, en phase de dissolution des rapports sociaux anciens, qu'il faut attribuer la paternité de l'asile moderne, beaucoup plus qu'à l'action des aliénistes. On retrouve ici la thèse centrale de l'auteur, thèse qui sous-tend tout le débat qui l'oppose à Peter Keating (*La science du mal. L'Institution de la psychiatrie au Québec, 1800–1914*, Boréal, 1993). L'asile est né de la critique des conditions intolérables de confinement dans lesquelles sont gardés les aliénés dans les loges de Québec et de Montréal. Il est né de la nécessité de bâtir ces cathédrales de la contrainte thérapeutique qui, tout en servant de terrain privilégié à l'expertise psychiatrique, permettront la mise à l'écart systématique des fous furieux comme des aliénés chroniques. Soutenir les familles débordées (p. 189–195), assainir le paysage social (p. 195–199) tout en mettant en place un système de garde qui soit en plus, les premiers médecins aliénistes l'assurent, une promesse de guérison (p. 181), voilà l'idéal fondamentalement utopique qui a accouché de l'asile moderne. Le Montreal Lunatic Asylum (1839) et l'asile de Beauport (1845) constituent les premiers exemples de cette utopie fort concrète.

L'ouvrage de Cellard est un bel exemple d'utilisation combinée de sources variées, et souvent fort peu connues (voir son analyse des documents de la curatelle, p. 227–233) dans le traitement d'un phénomène particulièrement difficile à saisir,

étant donné à la fois le flou de ses définitions et ses formes multiples de manifestation. Son mérite premier, soit le souci de mettre dans une perspective socio-politique un problème trop souvent traité de façon strictement institutionnelle ou médicale, ne saurait être trop souligné. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'il faut aborder les faiblesses de l'ouvrage, faiblesses qui tiennent notamment à la définition de l'objet d'étude, à l'analyse des rapports entre science et institution et à l'interprétation des modalités de la mutation de l'intervention sur la folie.

D'abord l'objet d'étude. Dans la lignée du mouvement de contestation de la psychiatrie des années 1960, mouvement systématisé notamment dans les travaux de Michel Foucault, Cellard se refuse dès l'abord à adopter une définition précise de la folie. Il préférera parler d'un « phénomène d'altération des facultés de l'esprit – ou du moins perçu comme tel – suffisamment grave pour que les proches de la personne atteinte ou la société jugent bon d'intervenir » (p. 43–44). On est donc ici en présence non pas d'un concept opératoire dont le contenu ferait l'objet d'un traitement analytique systématique, mais d'une notion définissant un ensemble de comportements dont les paramètres seraient définis par la *réaction* sociale face à ces comportements. Cette approche constructiviste, appliquée à l'aliénation, fera que la dimension médicale du phénomène sera constamment minimisée au profit de l'analyse sociale. En d'autres termes, ce livre fait l'histoire non pas des limites de la raison, mais de la construction sociale de l'anormal, non pas de la folie, mais de la gestion d'une forme particulière d'anomie sociale. C'est pourquoi on retrouve dans cet ouvrage un traitement assez sommaire du rôle de la médecine aliéniste dans l'apparition de l'asile. Keating a bien montré que la constitution d'un champ épistémologique dans le domaine de la santé mentale relève d'une temporalité différente de l'invention de l'asile. Ceci implique notamment que la constitution de la folie comme *objet de savoir*, et non pas simplement comme stratégie de pouvoir, est une dimension constitutive de l'histoire du phénomène qui ne peut être minimisée.

Ceci dit, le travail de Cellard a néanmoins le mérite de montrer, par ailleurs, l'intensité des enjeux économiques, sociaux et politiques aux sources de l'invention asilaire. Car l'approche privilégiée par l'histoire des sciences, en montrant pertinemment que les mutations épistémologiques jouissent d'une relative autonomie face au développement institutionnel, laisse ouverte la question du *pourquoi* de l'asile. En d'autres termes, les rapports entre développement scientifique et mutations institutionnelles demeurent encore, à mon sens, au centre de la recherche historique en ce domaine. Au-delà des nosographies et des étiologies, la volonté de mettre en place un réseau institutionnel important relève d'une volonté *politique* fondamentale, et pose le problème des modes de constitution de ces collectifs humains que sont les sociétés. La recherche scientifique sur la folie recoupe donc de façon originale la nécessité d'enfermer la folie, du moins ses manifestations les plus intolérables. L'auteur s'étend fort peu sur les implications fondamentales de ce projet d'enfermement. Au-delà du déclin des capacités d'intégration de la famille (postulat dont il faudrait interroger plus systématiquement la pertinence), au-delà de la nécessité de nettoyer le paysage social du spectacle de la folie, l'asile n'est-il pas avant tout une immense gageure sur la raison, le réflexe d'une société qui a construit ses institu-

tions, comme sa raison de vivre, sur la foi en la volonté individuelle, en l'adéquation entre l'intérêt et la raison ? En d'autres termes, la faculté d'enfermer suppose un rapport limpide entre le vrai et la nature, ou entre ce qui est naturel et ce qui est raisonnable. Ainsi pouvaient être mis en place les paramètres de l'exclusion. Cette dimension fondamentalement *politique* de l'asile, ce lien entre le traitement de la folie et la construction des règles de la raison, manque à cette oeuvre, déjà riche pourtant.

Ce qui nous amène à l'interprétation du changement à l'oeuvre dans la création de l'asile. Les mutations dans le traitement de la folie sont parties intégrantes des bouleversements globaux de la période 1750–1850. L'auteur est le premier à le reconnaître, même si le traitement chronologique qu'il adopte, et les ruptures qu'il identifie, me semblent somme toute assez peu pertinents (les loges de 1722 ne sont que la matérialisation d'une impulsion présente depuis longtemps, et la loi de 1801 ne fait finalement que systématiser et contrôler l'octroi traditionnel de fonds publics, sans que la clientèle et même le traitement en subissent des effets notables). En somme, l'asile est, tout à la fois, enfant et père de la transition au monde moderne... Il porte, d'une part, cette paternité ambiguë de l'enfermement comme mode privilégié de traitement et de punition dans la société contemporaine. Mais d'autre part, et plus encore peut-être, l'asile apparaît comme le produit contradictoire d'une « utopie positive », témoin d'un projet social de transformation du citoyen qui dépasse de loin les contours de la folie pour englober l'univers des comportements populaires. Dans ce cadre, la folie n'est qu'un critère, particulièrement prégnant, de définition de l'anormal pouvant justifier une intervention sur l'humain. L'asile est ainsi au centre d'une stratégie de reconstruction de la société qui fait qu'à ce niveau d'analyse, tous les intervenants et réformateurs, médecins ou administrateurs, sont des militants du changement nécessaire. Naïfs ou cyniques, ils n'en contribuent pas moins à mettre en place la réalité institutionnelle sur laquelle se construira la science et l'ordre modernes. L'asile est donc, à la fois, un moment dans la construction de la folie comme objet de savoir scientifique, un mode d'exclusion construit en fonction des exigences de la raison, et un idéal utopique de reconstruction du social selon les paramètres de la démocratie et du marché. Cette dimension de l'asile comme *projet social global* me semble manquer à l'analyse de son apparition entreprise par Cellard. Mais en cela, il est coupable tout au plus d'être un des précurseurs d'une histoire restant à faire...

Jean-Marie Fecteau
Université du Québec à Montréal